

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2470

16 novembre 2010

SOMMAIRE

Alternative Advisers S.A.	118534	Gesint S.P.F.	118546
Biloxi S.A.	118552	Gesint S.P.F.	118547
CVF Lux Master S.à r.l.	118514	GGP Lux Co.	118547
Dresdner Finance 1 S.à r.l.	118536	Ginko S.A.	118547
Ecoenergo Lux S.A.	118525	Girasol Participations S.A., SPF	118548
Fadaso S.A.	118532	Girasol Participations S.A., SPF	118548
FC HoldCo 1	118533	Gizmo S.A.	118548
Fédération Luxembourgeoise d'Escalade, de Randonnée Sportive et d'Alpinisme	118531	Globesoft International S.à r.l.	118548
Financière du Knuedler Holding S.A.	118533	Greenwill S.A.	118558
FINANCIERE LINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial "SFP" ..	118535	GREP Fünf S.à r.l.	118549
FINANCIERE LINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial "SFP" ..	118533	Hanota Holdings S.A.	118553
Finclair Holding S.A.	118535	Hanota S.A. - SPF	118553
Finclair Holding S.A.	118536	Hanota S.A. - SPF	118553
Finrest S.A.	118539	Havana Club Know-How S.à r.l.	118552
Fintal Holding S.A.	118540	Hilgers S.à r.l.	118559
FleetCor Luxembourg Holding1	118531	Hilgers S.à r.l.	118559
FleetCor Luxembourg Holding2	118531	Hilgers S.à r.l.	118553
FleetCor Luxembourg Holding3	118532	Himalaya S.A.	118559
FleetCor Luxembourg Holding4	118532	Holding EDH S.A.	118560
FleetCor Technologies Operating Compa- ny - CFN Holding Co	118532	Holding EDH S.A.	118560
Foncière du Manoir	118540	Interface	118545
Fornax S.à.r.l.	118545	Judor-Distribution	118560
Furiosa S.A.	118545	LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. ...	118528
Garnich Development S.A.	118546	Oracle Holding S.à r.l.	118516
Générale Continentale Investissements Magen Luxembourg S.à r.l.	118545	OVERTHERAINBOW S.A. société de ges- tion de patrimoine familial	118547
Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l.	118546	Phase III Development Company S.à r.l.	118553
Générale Electricité et Investissement S.A.	118546	ProLogis Italy XVI S.à r.l.	118543
		Resources and Infrastructure Develop- ment Management S.à r.l.	118531
		Rockpoint FREO JV I S.à r.l.	118533
		Sigam S.A.	118560
		Yma Fund Plus	118558

CVF Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.957.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CVF Master Fund III LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Trade and Companies' under the number 38865,

duly represented by Andreia-Beatrice Ghioca, by virtue of a proxy given in Minneapolis, on September 28th, 2010.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVF Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 151957, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 869, on 27 April 2010 (the «Company»)

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“Art. 12. The Company shall be managed by at least one (1) A manager and one (1) B manager, who do not need to be shareholders.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, among whom at least one (1) A manager, is present or represented and all decisions are validly taken at the majority of the managers present or represented, among whom at least one (1) A manager.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.”

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint Mr. Timothy Clark, born in Michigan, U.S.A., on 28th October 1964, professionally residing at 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, United States of America, as B manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to designate the following managers of the Company as A managers with immediate effect and for an unlimited period:

- Mirko Fischer;
- Patrick Lsurger.

The Sole Shareholder also resolves to designate the following managers of the Company as B managers with immediate effect and for an unlimited period:

- John Brice;
- Timothy Clark;
- David Fry;
- Peter Vorbrich.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about on thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre octobre,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CVF Master Fund III LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 38865,

ici représentée par Andreia-Beatrice Ghioca, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minneapolis, le 28 septembre 2010.

La procuration signée «ne varietur » par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de CVF Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151957, constituée par un acte du notaire soussigné du 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 869, le 27 avril 2010, (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art.12. La Société est gérée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance délibère ou agit valablement seulement si au moins la majorité des gérants, parmi lesquels au moins un (1) gérant de classe A, est présente ou représentée et que toutes les décisions sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels au moins un (1) gérant de classe A.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de désigner Monsieur Timothy Clark, né à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, le 28 octobre, 1964, dont l'adresse professionnelle est à 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343- 9439, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant B de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de désigner les gérants suivants en tant que gérants A de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Mirko Fischer;
- Patrick Lsurger.

L'Associé Unique décide de désigner les gérants suivants en tant que gérants B de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- John Brice;
- Timothy Clark;
- David Fry;
- Peter Vorbrich.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-B. Ghioca et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2010 Relation: LAC/2010/43993 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135367/122.

(100155052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Oracle Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.054.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., a Cayman Islands exempted limited liability partnership having its registered office at Walkers SPV Limited, 87, Mary Street George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Cayman Islands under number WK-20000 (the "Appearing Party") appeared before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary") on 8 October 2010.

The Appearing Party was represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, as its proxy (the "Proxy") pursuant to a proxy form dated 7 October 2010. The proxy form, signed ne varietur by the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

Articles of Incorporation

The Appearing Party, represented by the Proxy, has requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation which the Notary has read to the Appearing Party, represented by the Proxy:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Oracle Holding S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole manager of the Company (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

2.5 The Company may not have offices or branches outside the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. The objects of the company are.

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; or (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares having each a nominal value of one euro (EUR 1) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the Sole Manager. In case of plurality of managers, they will constitute the Board of Managers ("conseil de gérance").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

8.3 Each member of the management is an individual and has the appropriate qualifications and experience to be a manager of the Company.

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any manager.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 All board meetings shall take place in Luxembourg with at least a majority of managers attending each meeting in person in Luxembourg.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 Subject to article 12.3, the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that no manager attends the meeting by video-conference or conference call being present in the UK or in Germany and provided each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 For each Meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting of the Board of Managers shall be prepared, signed by all managers and stored in the registered office in Luxembourg.

12.7 The Board of Managers must give full consideration to the matters in question and reach their decision on such matters independently, and on the basis of whether the action proposed is in the best interests of the Company.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

17. Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P.	<u>50,000 Shares</u>
Total:	50,000 Shares

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of fifty thousand Euro (EUR 50,000). Proof that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of fifty thousand Euro (EUR 50,000), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Incorporation of the Company

The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name Oracle Holding S.à r.l., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

General Meeting of the Company

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1.- Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

- Mr Martijn Pieter Jan Sinninghe Damsté, legal officer, born on 2 November 1978 in Deventer, The Netherlands, having his professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and
- Mr James Garner Smith Macdonald, director, born on 4 February 1950 in Edinburgh, United Kingdom, having his professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2.-The registered office of the Company is at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Party represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Person, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., un exempted limited liability partnership ayant son siège social au Walkers SPV Limited, 87, Mary Street George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistré auprès du Registrar of Cayman Islands sous le numéro WK-20000 (la "Partie Comparante") a comparu par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"), ce 8 octobre 2010.

La Partie Comparante est représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration du 7 octobre 2010. La procuration, signée "ne varietur" par la Partie Comparante et le Notaire, demeurera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Statuts

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants dont le Notaire a donné lecture à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Oracle Holding S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le gérant unique de la société (le «Gérant Unique») ou le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société ne peut avoir des bureaux et des succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

3. Art. 3. Objet. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, toute personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de cocontractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront le Conseil de Gérance.

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

8.3 Chaque personne en charge de la gestion de la Société est une personne physique et possède les qualifications appropriées ainsi que l'expérience pour être un gérant de la Société.

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tous les Conseils de Gérance devront se tenir au Luxembourg avec au moins une majorité des gérants assistant au conseil en personne au Luxembourg.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Sous réserve de l'article 12.3, l'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée dans la mesure où aucun des gérants n'assiste au conseil par vidéo conférence ou conférence téléphonique depuis le Royaume-Uni ou l'Allemagne et si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Pour chaque Conseil de Gérance, les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants et conservés au siège social à Luxembourg.

12.7 Le Conseil de Gérance doit donner toute son attention aux sujets discutés lors des conseils et prendre des décisions sur ces sujets de manière indépendante et dans le meilleur intérêt de la Société.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve

établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

17. Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération du capital social

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P.	<u>50.000 Parts Sociales</u>
Total:	50.000 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de cinquante mille Euro (EUR 50.000). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de cinquante mille Euro (EUR 50.000), qui correspond à un capital social de cinquante mille Euro (EUR 50.000), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Constitution de la Société

Le Notaire confirme qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination Oracle Holding S.à r.l., avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Assemblée Générale de la Société

La Partie Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

1.- Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Martijn Pieter Jan Sinninghe Damsté, legal officer, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et
- James Garner Smith Macdonald, director, né le 4 février 1950 à Edinburgh, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2.- Le siège social de la Société est établi à 9B, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg.

Frais et Acte notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Partie Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le présent document a été lu à la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44644. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010137493/472.

(100157430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Ecoenergo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 155.930.

STATUTS

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- Monsieur Iurie IOVA, directeur, né à Chisinau (République de Moldova) le 23 avril 1958, demeurant à LV1050 Riga, Tirgonu 5/7-2;

2.- Monsieur Elmārs LAIZĀNS, indépendant, né à Rezekne (Lettonie) le 17 novembre 1962, demeurant à LV2010 Jurmala, Kapu str. 14/16 lit.7;

3.- Monsieur Jevgenijs JEGOROVŠ, indépendant, né à Riga (Lettonie) le 9 décembre 1973, demeurant à LV-1029 Riga, P.Lejina 20-99;

4.- Monsieur Aleksandrs JERSOVŠ, directeur technique, né à Rezekne (Lettonie) le 11 mai 1970, demeurant à LV1067 Riga, Dammes 6-29;

5.- Monsieur Arkadijs FJODOROVŠ, directeur financier, né à Krievija (Russie) le 12 mai 1958, demeurant à LV-3018 Ozolnieku pagasts, Jelgavas raj, Lapu str.3;

6.- La société anonyme «PHALANX S.A.», établie et ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 19993,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Stefan SELIGSON, indépendant, demeurant à L-5841 Hesperange, 4, rue Josy Printz, lequel peut valablement représenter ladite société en toutes circonstances par sa seule signature; en vertu de six procurations sous seing privé délivrées à elle.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ECOENERGO LUX S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième lundi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée agissant en sa dite qualité déclare souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Iurie IOVA, trois cents actions	300
2.- Monsieur Elmārs LAIZĀNS, trois cents actions	300
3.- Monsieur Jevgenijs JEGOROVŠ, cent actions	100
4.- Monsieur Aleksandrs JERSOVŠ, cent actions	100
5.- Monsieur Arkadijs FJODOROVŠ, cent actions	100
6.- La société anonyme «PHALANX S.A.», cent actions	100
TOTAL: mille actions	<u>1.000</u>

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE EUROS (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante agissant en qualité de représentant des actionnaires, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Iurie IOVA, directeur, né à Chisinau (République de Moldova) le 23 avril 1958, demeurant à LV1050 Riga, Tîrgonu 5/7-2.
- 2.- Monsieur Stefan SELIGSON, indépendant, né à Hank (Finlande) le 19 avril 1962, demeurant à L-5841 Hesperange, 4, rue Josy Printz.
- 3.- Monsieur Jevgenijs JEGOROVŠ, indépendant, né à Riga (Lettonie) le 9 décembre 1973, demeurant à LV-1029 Riga, P.Lejina 20-99.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 49280.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, L'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société:

Monsieur Stefan SELIGSON, pré-qualifié, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion dans sons sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante agissant en ses dites qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: I. Schaefer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12102. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135387/175.

(100154580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.297.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.579.

In the year two thousand and ten, on the first day of October,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd., a Bermudian company established at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11 Bermuda, registered under number 42461, represented by Ms Sandra Collins, (the Sole Shareholder),

here represented by. Me Julie CARBIENER, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 1 October 2010,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.579, incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated October 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2727 dated November 8, 2008, and that has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1778 dated August 31, 2010.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 3,273,125.-(three million two hundred seventy-three thousand one hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 24,000.-(twenty-four thousand euro) to raise it to an amount of EUR 3,297,125.-(three million two hundred ninety-seven thousand one hundred twenty-five euro) by the issuance of 192 (one hundred ninetytwo) new ordinary shares, with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 3,273,125.- (three million two hundred seventy-three thousand one hundred twenty-five euro), represented by 26,185 (twenty-six thousand one hundred eighty-five) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 24,000.- (twenty-four thousand euro) to an amount of EUR 3,297,125.- (three million two hundred ninety-seven thousand one hundred twenty-five euro), represented by 26,377 (twenty-six thousand three hundred seventy-seven) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 192 (one hundred ninety-two) new ordinary shares, with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each.

All the 192 (one hundred ninety-two) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the amount of EUR 24,000.- (twenty-four thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 26,377 (twenty-six thousand three hundred seventy-seven) ordinary shares issued by the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,297,125.- (three million two hundred ninety-seven thousand one hundred twenty-five euro), represented by 26,377 (twenty-six thousand three hundred seventy-seven) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier octobre,

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd., une société constituée d'après le droit des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11 Bermuda, enregistrée sous le numéro 42461, représentée par Mme Sandra Collins,

(l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Julie CARBIENER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 1^{er} octobre 2010,

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142.579 constituée selon un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2727 du 8 novembre 2008, modifié depuis cette date à plusieurs reprises

et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 30 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1778 en date du 31 août 2010.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 3.273.125,- (trois millions deux cent soixante-treize mille cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 24.000,-(vingt-quatre mille euros) à un montant de EUR 3.297.125,-(trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 192 (cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 3.273.125,-(trois millions deux cent soixante-treize mille cent vingt-cinq euros), représenté par 26.185 (vingt-six mille cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 24.000,-(vingt-quatre mille euros) à un montant de EUR 3.297.125,-(trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-cinq euros), représenté par 26.377 (vingt-six mille trois cent soixantedix-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 192 (cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune.

L'ensemble des 192 (cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 24.000,-(vingt-quatre mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 26.377 (vingt-six mille trois cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 3.297.125,-(trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-cinq euros), représenté par 26.377 (vingt-six mille trois cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. CARBIENER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2010. LAC/2010/43588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137893/149.

(100157572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Fédération Luxembourgeoise d'Escalade, de Randonnée Sportive et d'Alpinisme, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 1.877.

Suite à l'Assemblée Générale du 7 mai 2007, l'article 2 des statuts se trouve modifié comme suit:

Art. 2. Le siège social est à 3, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

Référence de publication: 2010135400/10.

(100154865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

FleetCor Luxembourg Holding1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135401/11.

(100154455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

FleetCor Luxembourg Holding2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135402/11.

(100154456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Resources and Infrastructure Development Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.767.

Extrait de la décision de l'Associé unique adoptée le 11 octobre 2010

Conformément à la vente de parts sociales du 11 octobre 2010, Utility Corporate Services S.à r.l. avec adresse au 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg sous le B 105264, a vendu 500 parts sociales détenues dans la Société Resources and Infrastructure Development Management S.à r.l. à Parlay Finance Company S.A. avec adresse au 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg sous le B 61785.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé Parlay Finance Company S.A. et d'enregistrer le transfert de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Resources and Infrastructure Development Management S.à r.l.

Représenté par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2010136353/21.

(100154718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

FleetCor Luxembourg Holding3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135403/11.

(100154457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

FleetCor Luxembourg Holding4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135404/11.

(100154458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

FleetCor Technologies Operating Company - CFN Holding Co, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 137.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135405/11.

(100154404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Fadaso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.084.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010135410/12.

(100154617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

FC HoldCo 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 146.303.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juillet 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010135412/11.

(100154418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Rockpoint FREO JV I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5635 Münsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.507.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Mr. Brian Borg, gérant de type B de la Société est la suivante:

Brookfield House

2nd Floor

44 Davies Street

London W1K 5JA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 octobre 2010.

*Pour la Société**Signature**Un gérant*

Référence de publication: 2010135732/18.

(100154087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Financière du Knuedler Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.645.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010135415/12.

(100154549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

FINANCIERE LINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial "SFP".

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.715.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 mai 2010.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Monsieur Jacques MAHAUX adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et Monsieur Nicolas Claude LEONI demeurant au 30 rue l'Amandolier, CH-1208 Genève, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

FINANCIERE LINVEST S.A., SPF

Référence de publication: 2010135416/16.

(100154829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Alternative Advisers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, Place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 139.136.

L'an deux mil dix, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ALTERNATIVE ADVISERS S.A.», ayant son siège social à L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 139.136, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1574 du 26 juin 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1087 du 30 mai 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit LOCKMAN, né le 9 août 1980 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L - 8009 Strassen,

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur David GOFFLOT, né le 19 décembre 1988 à Libramont (Belgique), demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L - 8009 Strassen,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 100.000.- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 200.000.- (deux cent mille euros) à EUR 300.000.- (trois cent mille euros) par l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération par versement en espèces, les actionnaires actuels renonçant à leur droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 100.000.- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 200.000.- (deux cent mille euros) à EUR 300.000.- (trois cent mille euros) par l'émission de cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les trois autres actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes:

ALPHA SQUARE S.A., société de droit Luxembourg inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B0138916, ayant son siège social à L - 2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

ici représentée par Monsieur Benoit LOCKMAN, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,
laquelle société déclare souscrire cent mille (100.000) actions nouvelles.

Les actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que le montant de EUR 100.000.- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit

«Le capital souscrit est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (300.000.- EUR) représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.»

Suit la traduction anglaise:

«The issued capital is set at THREE HUNDRED THOUSAND EURO (300,000.- EUR) represented by three hundred thousand (300,000) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.900.- (mille neuf cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN, D. GOFFLOT, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41669 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137276/80.

(100157538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

FINANCIERE LINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial "SFP", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.715.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135417/11.

(100154830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Finclair Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 59.090.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010135419/12.

(100155163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Finclair Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 59.090.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010135420/12.

(100155164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Dresdner Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.381.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and ten, on the twenty sixth day of August,

Before Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Dresdner Finance 1 S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 124 381 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on January 3, 2007, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 621 of April 17, 2007 and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed of the notary Paul Bettingen on March 26, 2009, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" on August 13, 2009 number 1564.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Commerzbank Aktiengesellschaft, a licensed bank incorporated under the laws of Germany, with registered office in Frankfurt am Main, registered on the Trade register of Frankfurt am Main under number HRB 32000 acting through its Luxembourg branch Commerzbank Aktiengesellschaft Filiale Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered on the Trade register of Luxembourg under number B 119 317 (the "Sole Shareholder"), represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal. The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 (five) years.

First resolution:

- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Shareholder approves the interim balance sheet of the Company as at July 31, 2010 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Dr. Bringewald Kai-Roderich, Manager, with professional address at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Diederich Klaus, Manager, with professional address at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg; and
- Stockemer Andrea, Manager, with professional address at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,200 VAT excluded (thousand and two hundred euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix le vingt-six août.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "Dresdner Finance 1 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124 381 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Frieders instrumentant en date du 3 janvier 2007, publié au «Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations» du 17 avril 2007, numéro 621 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Paul Bettingen, reçu le 26 mars 2009, publié au « Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations » numéro 1564 du 13 août 2009.

A comparu:

L'actionnaire unique de la Société, Commerzbank Aktiengesellschaft, une banque ayant été constituée en Allemagne, avec siège social à Francfort sur le Main, inscrite au registre de commerce de Francfort sur le Main sous le numéro HRB 32000, agissant par sa succursale «Commerzbank Aktiengesellschaft Filiale Luxembourg» avec siège au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119 317 («l'Actionnaire Unique»), représenté par Mme. Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, dûment autorisés à représenter l'Actionnaire Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Actionnaire Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 (cinq) ans.

Première résolution.

- L'Actionnaire Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Actionnaire Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution.

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 500 (cinq cents) actions, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Actionnaire Unique est propriétaire de toutes les actions de la Société.
- l'Actionnaire Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 31 juillet 2010 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution.

- l'Actionnaire Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Actionnaire Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Actionnaire Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées

à l'Actionnaire Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Actionnaire Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution.

- l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Dr. Bringewald Kai-Roderich, Gérant, avec adresse professionnelle au 6A, Route de Trèves, L-2633, Senningerberg;
- Diederich Klaus, Gérant, avec adresse professionnelle au 6A, Route de Trèves, L-2633, Senningerberg; et
- Stockemer Andrea, Gérant, avec adresse professionnelle au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Sixième résolution.

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires/associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ EUR 1,200 hors TVA (mille deux cents euros).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 août 2010. Relation: LAC/2010/37809. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010136579/181.

(100156395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Finrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.254.

—
EXTRAIT

En date du 08 octobre 2010, le Conseil d'administration en qualité d'administrateur coopte, Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg L-1510 Luxembourg en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010135421/16.

(100154532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Fintal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.746.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2010.
Référence de publication: 2010135422/10.
(100154484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Foncière du Manoir, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 155.931.

STATUTS

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme "BOND STREET CAPITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juin 2010, en voie de publication, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153435,

représentée par son administrateur unique la société anonyme "Pearl Luxury Group", établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108333, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Gilles CHAVANAC, administrateur de sociétés, né à Bort les Orgues (F) le 6 avril 1964, demeurant à L-8079 Bertrange, 100, rue de Leudelage.

ici représenté par Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FONCIERE DU MANOIR».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la location, la gestion et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième lundi du mois de juin à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée agissant en sa dite qualité déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique, BOND STREET CAPITAL S.A., pré-qualifiée.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE EUROS (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante agissant en qualité de représentant de l'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui de commissaire à un.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

La société anonyme "BOND STREET CAPITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juin 2010, en voie de publication, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153435, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Gilles CHAVANAC, administrateur de sociétés, né à Bort les Orgues (F) le 6 avril 1964, demeurant à L-8079 Bertrange, 100, rue de Leudelage.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 49280.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante agissant en ses dites qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: I.Schaefer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135425/161.

(100154581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

ProLogis Italy XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.535.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of September,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments BV, a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34248696,

by virtue of a proxy given on 28 September 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Italy XVI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 3rd, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 37 of January 12, 2004 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) represented by thirty (30) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 September 2010 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 September 2010 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Italy XVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence alors à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 37 du 12 janvier 2004 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par trente (30) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 septembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43268. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138638/99.

(100158277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Fornax S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.955.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135426/10.

(100154557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Furiosa S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 73.701.

En date du 7 octobre 2010, Fiduciaire Continentale S.A. a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société FURIOSA S.A., RCS Luxembourg B 73 701, en ses bureaux sis 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg. Par conséquent, la convention de domiciliation conclue entre la société FURIOSA S.A. et Fiduciaire Continentale S.A. a été résiliée.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

Référence de publication: 2010135427/12.

(100155119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Générale Continentale Investissements Magen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135429/9.

(100154482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Interface, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 68.777.

EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 18 mai 2010, la société DOBRY S.à R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 153628, propriétaire de la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, a cédé, avec effet au 2 juillet 2010, 150 (cent cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à la société BARBARA INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 153384, laquelle est désormais propriétaire de 150 (cent cinquante) parts sociales de la Société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010135480/23.

(100155138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135430/10.

(100154507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Garnich Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.411.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 7. Oktober 2010

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 7.10.2010 geht hervor, daß:

- Herr Erwin ZIEGLER, Architekt, geboren am 28. März 1929 in Lützelsachsen (Deutschland) als Kommissar der Gesellschaft zurücktritt.

- Als Nachfolger wird die Gesellschaft Benoy Kartheiser Management Sàrl, mit der Handelsregisternummer B 33.849, mit Sitz in 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg zum Kommissar ernannt. Das Mandat endet mit der Generalversammlung im Jahre 2016.

Luxemburg, den 7. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010135431/15.

(100154750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Générale Electricité et Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.017.

EXTRAIT

En date du 8 octobre 2010, le Conseil d'administration en qualité d'administrateur coopté, Monsieur Michele CANEPA, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010135432/15.

(100154490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Gesint S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 52.058.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2010.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
GESINT S.P.F

Référence de publication: 2010135434/14.

(100154902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Gesint S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 52.058.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135435/10.

(100154903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

GGP Lux Co., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 852.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135437/11.

(100154459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Ginko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.744.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135439/10.

(100154904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

OVERTHERAINBOW S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.619.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2010

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. M. Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *OVERTHERAINBOW S.A. société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010135572/23.

(100154648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Girasol Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.194.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 5 juillet 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

GIRASOL PARTICIPATIONS S.A.,SPF.

Référence de publication: 2010135441/14.

(100154905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Girasol Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.194.

Le Bilan au 31.03.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135442/10.

(100154906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Gizmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.771.

—
EXTRAIT

En date du 08 octobre 2010, le Conseil d'administration en qualité d'administrateur coopte, Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010135443/16.

(100154513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Globesoft International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.523.

—
- Suite au contrat de cession de parts sociales du 6 novembre 2009, les 23 parts sociales détenues par M. Anders JOHANSSON ont été transférées à M. Fredrik SVENSSON, demeurant à 25b Klisätravägen, S-13833 Alta, Suède, de sorte que celui-ci détient dorénavant 396 parts sociales.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour GLOBESOFT INTERNATIONAL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010135445/14.

(100154634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

GREP Fünf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.620.

In the year two thousand and ten on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GREP FÜNF S.à R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg company register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 136.620, incorporated by a deed of Me Henri HELLINCKX, on 21 February 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 767 of 29 March 2008, and the articles of incorporation were amended once by a deed of notary Me Francis KESSELER on 27 September 2010, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

The meeting was presided by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Matthias PONS, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Nicolas RONZEL, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the participants present or represented, the proxies of the represented participants and the number of their parts are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the participants and the proxies of the represented participants, has been verified and signed *ne varietur* by the board of the meeting.

The proxies of the represented participants, if any, initialled "*ne varietur*" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- That it appears from the attendance list, that all issued THIRTYONE THOUSAND (31,000) parts are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been duly informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of ELEVEN MILLION THREE HUNDRED SIXTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTY SEVEN EURO (EUR 11,363,287.-) to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) to ELEVEN MILLION THREE HUNDRED NINETY-FOUR THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTY-SEVEN EURO (EUR 11,394,287.-) by the creation and the issue of ELEVEN MILLION THREE HUNDRED SIXTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTY SEVEN (11,363,287) new parts of a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, with an issue premium of SIXTY-EIGHT CENTS (EUR 0.68).

2. Subscription by GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., a joint-stock company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 122.589 (the "Participant") of the ELEVEN MILLION THREE HUNDRED SIXTYTHREE THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTY SEVEN EURO (EUR 11,363,287.-) new parts of a par value of ONE EURO (EUR 1.-), together with an issue premium of SIXTY-EIGHT CENTS (EUR 0.68);

3. Amendment of paragraph 1 of Article 7 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions.

IV.- Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of ELEVEN MILLION THREE HUNDRED SIXTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTY SEVEN EURO (EUR 11,363,287.-) to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) to ELEVEN MILLION THREE HUNDRED NINETY-FOUR THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTYSEVEN EURO (EUR 11,394,287.-) by the creation and the issue of ELEVEN MILLION THREE HUNDRED SIXTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTY SEVEN (11,363,287) new parts of a par value of ONE EURO (EUR 1.) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with an issue premium of SIXTY-EIGHT CENTS (EUR 0.68).

Subscription

Thereupon, GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., a joint-stock company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the Luxembourg company register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 122.589, being the sole participant of the Company, represented by Matthias PONS, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010, has declared to subscribe the ELEVEN MILLION THREE HUNDRED SIXTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTY SEVEN EURO (EUR 11,363,287.-) new parts at a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, plus issue premium of SIXTY-EIGHT EURO (EUR 0.68) resulting in a total issue price of ELEVEN MILLION THREE HUNDRED SIXTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTY SEVEN EURO AND SIXTY-EIGHT CENTS (EUR 11,363,287.68-), and payment of such total issue price by a conversion of due debt liquid payables by the Company to the Participant, including the interest accumulated with view to such debt until today.

Proof of the existence and the value of the contribution has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by presenting interim financial statements dated 30 June 2010 and a certification dated 28 September 2010 signed by all managers of the Company relating to the existence and to the amount of the due debt liquid and payables held by the Participant against the Company.

Second resolution

The general meeting resolves to amend paragraph 1 of Article 7 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions as follows:

Art. 7. "The Company has an issued share capital of ELEVEN MILLION THREE HUNDRED NINETY-FOUR THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTY-SEVEN EURO (EUR 11,394,287.-) divided into ELEVEN MILLION THREE HUNDRED NINETY-FOUR THOUSAND TWO HUNDRED EIGHTY-SEVEN (11,394,287) parts having a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each. In addition, an issue premium of SIXTY-EIGHT CENTS (EUR 0.68) was paid on the shares. Such issue premium may be repaid upon a resolution of the sole participant or the general meeting of participants as the case may be."

Evaluation and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand eight hundred Euro (EUR 4,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendacht, am neunundzwanzigsten Tag des Monats September.

Vor Notar Paul BETTINGEN mit Amtssitz in Niederanven,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der GREP FÜNF S.à R.L., einer société à responsabilité limitée, mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer 136.620, gegründet durch Urkunde des Notars Me Henri HELLINCKX am 21. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 767 am 29. März 2008, welche Satzung durch Urkunde des Notars Me Francis KESSELER vom 27. September 2010 noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, abgeändert wurde (die "Gesellschaft"), abgehalten.

Marcus PETER, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg führt den Vorsitz der Versammlung,

Der Vorsitzende ernennt als Protokollant Herrn Matthias PONS, avocat, mit Wohnsitz in Luxemburg.

Die Versammlung wählt Herrn Nicolas RONZEL, avocat, wohnhaft in Luxemburg, als Stimmzähler.

Der Vorsitzende ersucht den unterzeichnenden Notar Folgendes festzustellen:

I.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von Ihnen gehaltenen Aktien in die Anwesenheitsliste eingetragen sind; und dass die Anwesenheitsliste von den Aktionären oder deren Vertretern unterzeichnet und durch den Vorsitz dieser Versammlung geprüft und ne varietur unterzeichnet wurde.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, sofern vorhanden, sind ne varietur gezeichnet von den erschienenen Parteien und bleiben dieser Urkunde angeheftet.

II.- Dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass alle ausgegebenen EINUNDSDREISSIG TAUSEND (31.000) Anteile auf der heutigen außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung wirksam zusammengetreten ist und rechtmäßig Beschlüsse hinsichtlich aller auf der Tagesordnung vorgesehener Punkte, über welche die Aktionäre im Vorfeld dieser Versammlung wirksam informiert wurden, treffen kann.

III.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Beschluss, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von ELF MILLIONEN DREIHUNDERTDREIUNDSECHZIGTAUSEND ZWEIHUNDERTSIEBENUNDACHTZIG EURO (EUR 11.363.287,-) von seinem jetzigen Wert von EINUNDSDREISSIGTAUSEND EURO (EUR 31.000,-) auf nunmehr ELF MILLIONEN DREIHUNDERTVIERUNDNEUNZIGTAUSEND ZWEIHUNDERTSIEBENUNDACHTZIG EURO (EUR 11.394.287,-) durch die Begründung und Ausgabe von ELF MILLIONEN DREIHUNDERTDREIUNDSECHZIGTAUSEND ZWEIHUNDERTSIEBENUNDACHTZIG (11.363.287) neuer Aktien mit einem Nominalwert von EINEM EURO (EUR 1,-) je Aktie und den gleichen Rechte und Pflichten der existierenden Aktien und einem Aktienagio von ACHTUNDSECHZIG CENTS (EUR 0,68) zu erhöhen.

2. Zeichnung der ELF MILLIONEN DREIHUNDERTDREIUNDSECHZIGTAUSEND ZWEIHUNDERTSIEBENUNDACHTZIG (11.363.287) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINEM EURO (EUR 1,-) je Aktie zusammen mit einem Aktienagio von ACHTUNDSECHZIG CENTS (EUR 0,68) durch GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 73, Côte d'Eich, L- 1450 Luxemburg und registriert beim Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 122.589 (den "Aktionär");

3. Abänderung des 1. Absatzes von Artikel 7 der derzeit gültigen Satzung der Gesellschaft, um obigen Punkten zu entsprechen.

IV.- Dass die Versammlung nach ausführlicher Beratung die folgenden Beschlüsse einstimmig gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von ELF MILLIONEN DREIHUNDERTDREIUNDSECHZIGTAUSEND ZWEIHUNDERTSIEBENUNDACHTZIG EURO (EUR 11.363.287,-) von seinem jetzigen Wert von EINUNDSDREISSIGTAUSEND EURO (EUR 31.000,-) auf nunmehr ELF MILLIONEN DREIHUNDERTVIERUNDNEUNZIGTAUSEND ZWEIHUNDERTSIEBENUNDACHTZIG EURO (EUR 11.394.287,-) durch die Begründung und Ausgabe von ELF MILLIONEN DREIHUNDERTDREIUNDSECHZIGTAUSEND ZWEIHUNDERTSIEBENUNDACHTZIG (11.363.287) neuer Aktien mit einem Nominalwert von EINEM EURO (EUR 1,-) je Aktie mit den gleichen Rechte und Pflichten der existierenden Aktien und einem Aktienagio von ACHTUNDSECHZIG CENTS (EUR 0,68) zu erhöhen.

Zeichnung

Erklärung zur Zeichnung der ELF MILLIONEN DREIHUNDERTDREIUNDSECHZIGTAUSEND ZWEIHUNDERTSIEBENUNDACHTZIG (11.363.287) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EINEM EURO (EUR 1,-) je Aktie zuzüglich eines Aktienagios in Höhe von ACHTUNDSECHZIG CENTS (EUR 0,68) und Zahlung des gesamten Ausgabepreises in Höhe von ELF MILLIONEN DREIHUNDERTDREIUNDSECHZIGTAUSEND ZWEIHUNDERTSIEBENUNDACHTZIG EURO UND ACHTUNDSECHZIG CENTS (11.363.287,68) durch GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet nach luxemburgischem Recht und mit Gesellschaftssitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 122.589, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, hier vertreten durch Matthias PONS, avocat, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 28. September 2010 begebenen Vollmacht, durch Konvertierung einer fälligen und ohne Abzug zahlbaren Schuld der Gesellschaft gegenüber GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., inklusive der bis heute hinsichtlich dieser Schuld aufgelaufenen Zinsen.

Nachweis über das Bestehen und die Höhe der Einbringung wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, der diesen ausdrücklich zur Kenntnis nimmt, durch Vorlage eines Zwischenabschlusses vom 30. Juni 2010 und einer von den Geschäftsführern der Gesellschaft auf den 28. September 2010 datierten Beglaubigung über das Bestehen und die Höhe der fälligen Schuld des Aktionärs gegen der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den 1. Absatz von Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft im Sinne oben gefasster Beschlüsse wie folgt abzuändern:

Art. 5. Absatz 1. „Das ausgegebene Gesellschaftskapital beträgt ELF MILLIONEN DREIHUNDERTVIERUNDNEUNZIGTAUSEND ZWEIHUNDERTSIEBENUNDACHTZIG EURO (EUR 11.394.287), eingeteilt in ELF MILLIONEN DREIHUNDERTVIERUNDNEUNZIGTAUSEND ZWEIHUNDERTSIEBENUNDACHTZIG (11.394.287) Anteile von EINEM EURO (EUR 1,-) je Anteil. Zuzüglich wurde ein Aktienagio in Höhe von achtundsechzig Cents (EUR 0,68) eingezahlt. Das Aktienagio kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung zurückbezahlt werden.“

Die Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Aufwendungen, in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis dieser Urkunde zu zahlen sind, werden auf ungefähr viertausendachthundert Euro (EUR 4.800,-) angesetzt.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der oben erscheinenden Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung abgefasst wurde; auf Verlangen derselben oben erscheinenden Personen soll im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang haben.

WODURCH diese notarielle Urkunde in Senningerberg aufgesetzt wurde, am Datum wie am Anfang dieses Dokuments niedergeschrieben.

Nachdem vorliegende Urkunde den erschienen Personen vorgelesen wurde und diese Personen dem Notar durch Vornamen, Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt sind, haben die vorstehenden Personen diese Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Marcus Peter, Matthias Pons, Nicolas Ronzel, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 septembre 2010 LAC / 2010/ 42713

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Pour le Receveur (signé): Carole Frising.

Für gleichlautende Kopie Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 11. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010135447/182.

(100155063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Biloxi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 39.674.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 14.06.2010 de la société BILOXI S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de

Monsieur Emile Wirtz, Monsieur Michael Ernzerhof et de Madame Carole Giovannacci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

2. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

3. Suivant une décision du Conseil d'Administration du

14.06.2010, il a été décidé de prolonger le mandat du délégué à la gestion journalière Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016

Luxembourg, le 14.06.2010.

Référence de publication: 2010135915/18.

(100155655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Havana Club Know-How S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.560.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.142.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010135451/13.

(100154424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Hanota S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 8.800.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59871 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135454/10.

(100154627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Hilgers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinger, 12, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 130.922.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135455/9.

(100154997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Phase III Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 149.295.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé le 21 septembre 2010 de nommer Monsieur Maarten Boers, né le 5 octobre 1956 à Amsterdam, aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle au Kappeyne van de Coppelloolaan 15, à 3818 VK Amersfoort, au Pays-Bas, au poste de gérant de classe C, avec effet au 9 juin 2010 et pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale, approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010, qui se tiendra en 2011.

Ainsi les gérants de la Société sont:

- Monsieur Christophe El Gammal, gérant de classe A;
- Monsieur Kenneth Macleod, gérant de classe B;
- Monsieur Andrew Rubinstein, gérant de classe B;
- Monsieur Walter Flamenbaum, gérant de classe B;
- Monsieur Maarten Boers, gérant de classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant A

Référence de publication: 2010136920/22.

(100155630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**Hanota S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Hanota Holdings S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 8.800.

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Anc. anonyme holding "HANOTA HOLDINGS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 8.800, constituée suivant acte reçu en date du 12 janvier 1970, publié au Mémorial C, numéro 77 du 8 mai 1970.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprise, demeurant à Ettelbruck.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Changement de la dénomination de la société de HANOTA HOLDINGS S.A. en HANOTA S.A. -SPF.

3. Fixation d'un nouveau capital autorisé de EUR 2.000.000,-.

4. Refonte complète des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de HANOTA HOLDINGS S.A. en HANOTA S.A. -SPF.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de fixer un nouveau capital autorisé de EUR 2.000.000,(deux millions d'Euros), représenté par 20.000,-(vingt mille) actions avec une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euros) chacune, valable pour une période de 5 (cinq) ans, se terminant le 30 septembre 2015.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

2. La société adopte la dénomination "HANOTA S.A. -SPF".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.3. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.4. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.5. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 275.000,-(deux cent soixante-quinze mille Euros), divisé en 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 2.000.000,-(deux millions d'Euros) qui sera divisé en 20.000 (vingt mille) actions de EUR 100,-(cent Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, se terminant le 30 septembre 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

10.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

10.3. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.2. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.3. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

16.5. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.6. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.7. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.8. Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 4^{ème} mercredi du mois d'avril à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F.MANGEN, H.JANSSEN, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 01 octobre 2010. Relation: LAC/2010/42909. Reçu soixante-quinze euros (75 EUR).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010135453/229.

(100154611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Greenwill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 66.874.

Rectificatif au dépôt L100058221 du 27 avril 2010 - Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire et des décisions de l'associé unique du 26 avril 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et des décisions de l'Associé Unique tenue en date du 26 avril 2010 au siège social de la Société que:

«Cinquième décision:

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, European Audit S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social à 11, Rue Hiel, L-7390 Blaschette, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.956, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010136023/20.

(100155950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Yma Fund Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.
R.C.S. Luxembourg B 141.559.

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

YM Advisory S.A. une société ayant son siège social 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, («l'Actionnaire»), représentée par M. Nicolas BOUVERET, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 septembre 2010.

étant l'associé unique de la société YMA FUND PLUS (la «Société») avec siège social à L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 141.559 et constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2453 du 8 octobre 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La procuration susvisée, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré et requis du notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Actionnaire détient la totalité des actions émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des décisions sont à prendre par l'Actionnaire et constituant l'ordre du jour sont les suivants:

Ordre du jour

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la Société.
 - 2.- Nomination de Monsieur Philippe Haquenne en tant que liquidateur de la Société sous réserve de l'approbation de cette nomination par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF»); et
 - 3.- Divers.
- III. L'Actionnaire détenant la totalité des actions émises par la Société et reconnaissant avoir été dûment informé des résolutions à adopter sur les points mis à l'ordre du jour ci-dessus, déclare expressément renoncer à toute formalité et/ou délai de convocation à l'assemblée générale de la Société, tels que prévus par la loi applicable à la Société et/ou les statuts de la Société et se considère comme dûment convoqué, tel qu'en atteste la procuration susvisée.

Les résolutions prises par l'Actionnaire sont les suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire décide de nommer comme liquidateur de la Société, sous réserve de l'approbation de cette nomination par la CSSF, Monsieur Philippe HAQUENNE, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Liquidateur»).

L'Actionnaire décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Actionnaire ou, le cas échéant, aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le Liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. BOUVERET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43313. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136811/56.

(100155938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Hilgers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinger, 12, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 130.922.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135456/9.

(100154998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Hilgers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinger, 12, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 130.922.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135457/9.

(100154999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Himalaya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 128.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135458/10.

(100154488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Sigam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, route de Bous.
R.C.S. Luxembourg B 42.515.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 15 juillet 2010

L'an deux mille dix, le quinze juillet, les actionnaires de la société SIGAM S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Les mandats des administrateurs étant arrivés à échéance, les actionnaires décident de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes 2015 et devant se tenir en 2016.

Sont donc réélus administrateurs:

- Monsieur Wolfgang Wormsberg, demeurant 16, Lindestrassen, D-53773 Hennef (Allemagne)
- Monsieur Christophe Geoffroy, demeurant au 2, rue de Bous, L-5353 Oetrange et
- Monsieur Olivier Van Geloven, demeurant au 2, rue de Bous, L-5353 Oetrange.

Monsieur Christophe Geoffroy, susvisé, est également renommé au poste d'administrateur-délégué pour la période décrite ci-dessus.

2) L'Assemblée, constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes 2015 et devant se tenir en 2016.

Est donc réélue commissaire aux comptes:

Fiduciaire Cabexco SARL, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (RCS Luxembourg B 139.890).

Oetrange, le 15.07.2010.

Référence de publication: 2010137554/26.

(100157031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Holding EDH S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 36.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135459/9.

(100154794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Holding EDH S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 36.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135460/9.

(100154795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Judor-Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 76, rue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 144.566.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire que le siège social a été transféré à 76, rue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010135492/12.

(100154491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.
